

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

Recueil spécial n° 19 - Mai 2006 du 22 mai 2006

CABINET DU PREFET

Délégation de signature à M. Christophe PEYREL, sous-préfet, directeur de cabinet Suppléance de M. le Préfet pour la seule période du jeudi 25 mai 2006 matin au samedi 27 mai 2006 midi

Sommaire

1.	PREFECTURE de la Seine-Maritime	2
1.1.	CABINET DU PREFET	
	340-Délégation de signature à M. Christophe PEYREL, sous-préfet, directeur de cabinet - Suppléance de Monsieur	
	préfet de la Saine Maritime pour la seule période du jaudi 26 mai 2006 matin au samedi 27 mai 2006 midi	-

1. PREFECTURE de la Seine-Maritime

1.1. CABINET DU PREFET

06-340-Délégation de signature à M. Christophe PEYREL, sous-préfet, directeur de cabinet - Suppléance de Monsieur le préfet de la Seine-Maritime pour la seule période du jeudi 26 mai 2006 matin au samedi 27 mai 2006 midi

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

CABINET Bureau du cabinet / suppléance

ARRÊTÉn°

06 - 340

Le préfet de la région de Haute-Normandie préfet de la Seine-Maritime

<u>VU</u>:

la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

le décret n° 95-486 du 27 avril 1995, relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

le décret du Président de la République en date du 9 juillet 2004, nommant M. Daniel CADOUX, préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

le décret du Président de la République en date du 8 janvier 2002, nommant M. Claude MOREL, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture ;

le décret du Président de la République en date du 7 avril 2005 nommant préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

M. Christophe PEYREL, directeur de cabinet du

l'arrêté préfectoral n° 05-29 du 2 mai 2005 donnant délégation de signature à M. Claude MOREL, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;

l'arrêté préfectoral n° 05-28 du 2 mai 2005, donnant délégation de signature à M. Christophe PEYREL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

ARRÊTE

Article 1er -

Pour la seule période du jeudi 25 mai 2006 matin au samedi 27 mai 2006 midi, M. Christophe PEYREL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, se voit confier la suppléance du préfet de la Seine-Maritime, en lieu et place de M. Claude MOREL, secrétaire général de la préfecture, absent durant cette période.

A ce titre, délégation spéciale de signature est donnée à M. Christophe PEYREL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, documents, correspondances, contrats et conventions relevant des attributions de l'État dans le département, à l'exception :

des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'État dans le département, du rapport spécial prévu à l'article L 3121-26 du code général des collectivités territoriales, des actes de main-levée d'hypothèque avec ou sans constatation de paiement, des arrêtés de conflit, des réquisitions de la force armée.

Article 2 -

M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

ROUEN, le 22 mai 2006

Daniel CADOUX

Le préfet,